



Conseil d'administration du 7 juillet 2017

Résolution n°2017/09

Projet « Life Pastoralp » (Plan de financement modifié)

Le Conseil d'administration,

Vu le budget 2017 adopté par le Conseil d'administration,

Vu la résolution 2016/29-CA du 18 novembre 2016,

Vu l'instruction du dossier et la demande de revoir et d'abaisser le coût global du projet,

Vu le rapport présenté par le directeur,

- approuve la participation de l'établissement en qualité de partenaire au projet : « **Life Pastoralp** »,
- approuve le plan de financement modifié et l'inscription de cette dépense au budget,

Ressources	Montant	Part (%)
Contribution de l'Union européenne au titre du programme LIFE	197 496 €	58
Parc national des Ecrins	141 665 € (dont 129 408,00 de frais de personnel)	42
TOTAL	339 161 €	100

- s'engage à préfinancer sa part du projet,
- sollicite une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel LIFE 2014-2020 de 197 496,00 €,
- s'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés et à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire,
- autorise le directeur à engager les dépenses inhérentes au bon fonctionnement du projet.

Le Président,

Le Directeur,

Bernard HERITIER

Pierre COMMENVILLE